

## **Les crèches de Noël dans les mairies**

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Communication P](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 9 novembre 2016

# *La République est laïque* **MAIS** *la France est chrétienne !*

Nous devons nous battre pour nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos services publics... mais aussi pour nos crèches, nos églises et notre Histoire !



SOUVERAINETÉ  
IDENTITÉ  
ET LIBERTÉS

[www.siel-souverainete.fr](http://www.siel-souverainete.fr)

  
S I E L

Suite à la [décision du Conseil d'Etat](#), voici la réaction des évêques de France :

La Conférence des évêques de France (CEF) prend note de la décision du Conseil d'Etat concernant « les conditions de légalité de l'installation temporaire de crèches de Noël par des personnes publiques » comme elle avait pris connaissance des conclusions du rapporteur public.

L'Eglise a toujours affirmé que la crèche était un symbole religieux ainsi qu'un élément culturel qui prend, aujourd'hui, une place naturelle dans le paysage de Noël avec une présence plus ou moins forte selon les régions de France.

La CEF rappelle que la présence d'une crèche dans tous les bâtiments publics n'est pas une revendication de l'Eglise. Elle relève sa présence dans divers lieux publics, signe de l'attachement des français à cette tradition.

Les défis à affronter par notre société dépassent largement la question de la présence des crèches dans les bâtiments publics. Il s'agit de permettre à tous, croyants et non-croyants, de pouvoir affirmer leurs convictions pour construire ensemble une société où chacun est respecté.

Rien ne peut nous faire oublier que la fête de Noël est une fête de la paix et que c'est ensemble qu'il faut en préserver le sens.